



Rennes, 15/09/2022

OFFRE D'EMPLOI

UN.E PSYCHOLOGUE / NEUROPSYCHOLOGUE (H/F)

En Contrat à durée indéterminée

Au sein de la PCO TND 35 (Plateforme de coordination et d'orientation)

Depuis 1984, l'**ARASS** (Association pour la **R**éalisation d'**A**ctions **S**ociales **S**pécialisées) est un acteur engagé qui intervient sur le champ de la **protection de l'enfance** et du secteur **médico-social**.

Elle emploie plus de **420 professionnels** qui s'investissent dans le cadre d'actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques **auprès de plus de 1 800 enfants, adolescents et jeunes majeurs** ayant des difficultés d'adaptation sur les départements de **l'Ille et Vilaine (35)**, des **Côtes d'Armor (22)** et du **Morbihan (56)**.

L'ARASS poursuit son développement et œuvre à la création de services innovants afin d'apporter des réponses en adéquation avec les besoins de prise en charge et d'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur la région Bretagne.

L'ARASS recrute pour la PCO TND 35.

La plateforme a pour mission d'orienter et de coordonner le parcours de soins des enfants de 0 à 6 ans, susceptibles de présenter un trouble du neuro développement. Elle contribue à favoriser des interventions précoces dès le repérage par un médecin (médecin généraliste, pédiatre, PMI, de santé scolaire, de CAMSP, CMP, CMPP, etc...). Elle propose une orientation, en libéral, en structure ou de façon mixte. Elle accompagne le parcours et participe à la coordination des acteurs pendant une année possiblement renouvelable une fois. Par contrat avec les psychologues, psychomotriciens et ergothérapeutes libéraux volontaires, elle finance les bilans et interventions. Pour ce faire, l'équipe de la plateforme est composée d'une chef de service, d'un médecin pédopsychiatre et pédiatre, d'une assistante médico-administrative, de deux coordonnateurs de parcours de formation orthophoniste et assistante de service social. L'équipe de la plateforme s'étoffe et souhaite accueillir dans son équipe un coordonnateur de parcours de formation psychologue. La plateforme intervient sur l'ensemble du département. Ses locaux se situent à Rennes.

- **Contrat à durée indéterminée**
- 0.50 ETP, évolutif en 0.60 ETP
- A pourvoir dès que possible
- Convention collective 66
- Peu de déplacements sur l'ensemble du département, interventions auprès des familles exclusivement réalisées à distance.
- Télétravail possible sur une partie du temps de travail, en fonction des impératifs de fonctionnement du service.
- Poste basé à Rennes
- **Avantages : congés supplémentaires (18 jours de congés trimestriels par an), compte épargne temps (CET), mutuelle, œuvres sociales (chèques vacances).**

MISSIONS :

Sous l'autorité hiérarchique de la chef de service de la plateforme et sous la responsabilité médicale des deux médecins de l'équipe, vous aurez comme missions de :

- Participer, en commission médicale, à l'évaluation des besoins des enfants et définir les propositions de soins, notamment s'agissant des bonnes indications de bilans psychologiques en référence aux outils recommandés HAS ;
- Recueillir les attentes et besoins des enfants et des familles, et les accompagner dans le parcours de soins ;
- Coordonner le parcours de bilans et interventions précoces en lien avec l'ensemble des partenaires de la plateforme (professionnels de santé et paramédicaux libéraux, professionnels de PMI, de la petite enfance, de l'éducation Nationale, de la MDPH, CAMSP, CMPP, CMP...) ;
- Assurer le partage d'informations dans le respect du secret professionnel, veiller à la bonne transmission des bilans, des comptes rendus, à la tenue d'une réunion de synthèse en lien avec le médecin coordonnateur ;
- Veiller, le cas échéant, à l'information des familles sur leurs droits auprès de la MDPH en amont de la sortie et les accompagner dans cette démarche en lien avec la coordinatrice de parcours assistante de service sociale ;
- Anticiper le projet d'orientation de l'enfant au sortir de l'année d'accompagnement par la plateforme.

A l'égard des professionnels partenaires du territoire, vous devrez :

- Être ressource et en appui en tant que psychologue/neuropsychologue auprès de l'ensemble des partenaires engagés dans le parcours de soins ;
- Collaborer aux actions d'informations, en matière de signes d'alerte et d'outils de dépistage des TND auprès de la ligne 1 ;
- Participer, en lien avec l'équipe de coordination médicale, aux liaisons nécessaires avec les centres experts de la ligne 3 (CRA, CRDI, CRTLA, ERHR...) ;
- Contribuer à la contractualisation de psychologues/neuropsychologues avec la PCO TND 35 ;
- Participer au relais des informations-actualités concernant les TND.

PROFIL ET COMPETENCES REQUIS :

- DESS ou master de psychologie avec une spécialisation en psychologie du développement /neuropsychologie + titre de psychologue
- Qualités relationnelles favorisant le travail en réseau
- Qualités d'écoute et de dialogue
- Capacité rédactionnelle, connaissance et utilisation des moyens informatiques,
- Autonomie et sens des responsabilités
- Résistance au stress
- Rigueur organisationnelle et capacité à construire des outils
- Capacité à animer et organiser un réseau de professionnels
- Très bonnes connaissances des TND, des bilans psychologiques et des évaluations fonctionnelles recommandés par l'HAS
- Expérience du secteur médico-social ou sanitaire et de travail auprès d'enfants avec TND (5 ans et plus)
- Une connaissance du réseau pluri professionnel territorial et la capacité à mettre en place et faire vivre des collaborations sera un atout supplémentaire
- Posture professionnelle en adéquation avec les valeurs fortes portées par l'Association sur un plan humain et sociétal (Bienveillance, travail collaboratif, écoute, partage...).

Les candidatures (**CV + lettre de motivation**) doivent être adressées **au plus tard le 05/10/2022**

Sous référence : **CAMSP-PSYCHOLOGUE-2022-09** à :

Madame CHIRON

Directrice des pôles CMPP-CAMSP

14 rue du Pâtis Tatelin

35 700 Rennes

Merci de privilégier l'envoi par e-mail à patricia.le-bras@arass.fr

Information aux candidat.es

Sauf indication contraire de votre part, nous conserverons votre dossier de candidature pendant une durée maximale de 24 mois. A l'issue, vos données personnelles seront totalement supprimées de nos fichiers.

En application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et du Décret n°2021-1040 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire :

A compter du 15/09/2021, pour exercer vos fonctions au sein de l'ARASS, vous devrez justifier soit :

- 1) **d'une preuve de sa vaccination** (certificat de statut vaccinal attestant d'un **schéma vaccinal complet**) ;
- 2) d'une preuve de vaccination **partielle** et test virologique inférieur à 72h ;
- 3) d'un justificatif de **contre-indication médicale** à la vaccination ;
- 4) d'un **certificat de rétablissement à la Covid-19 en cours de validité** (actuellement, ce certificat doit dater d'au moins 11 jours et d'au plus 6 mois), sachant qu'au terme de sa validité vous devrez présenter un certificat de statut vaccinal attestant d'un schéma vaccinal complet.
- 5) **L'entrée en vigueur de cette obligation vaccinale sera définitive au 15 octobre 2021.**